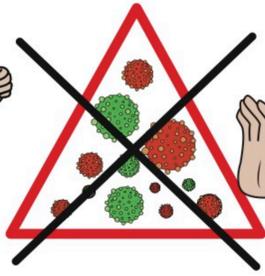
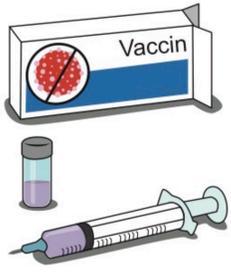


Protégeons nos résidents des papillomavirus humains.

Les filles et les garçons âgés entre 11 et 14 ans révolus peuvent se faire vacciner.

Pour les adolescents de plus de 15 ans, nous pouvons orienter les parents à consulter leur médecin traitant.



Campagne vaccination ESMS

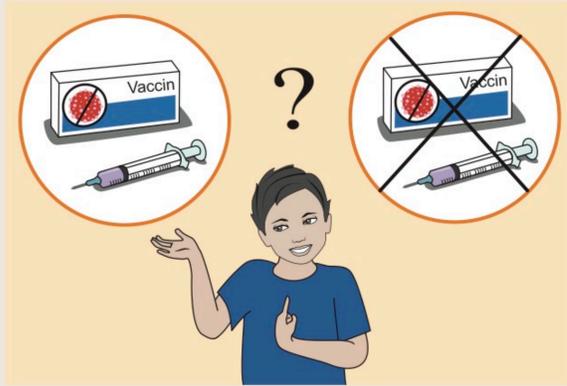
HPV NOUVELLE-AQUITAINE

Adolescent en situation

de handicap

Nous pouvons échanger avec les adolescents et leurs parents sur la vaccination.

C'est eux qui décident !



Nous pouvons expliquer pourquoi il est important de se faire vacciner.



Leur préciser comment se passe cet acte et répondre à leurs questions. Il n'est pas nécessaire de leur mentir ou de minimiser nos paroles. Nous pouvons utiliser les supports d'informations adaptés pour expliquer la séance de vaccination (affiches et flyers).

La vaccination est gratuite.

La vaccination est prise en charge par l'Assurance maladie et l'ARS Nouvelle-Aquitaine.



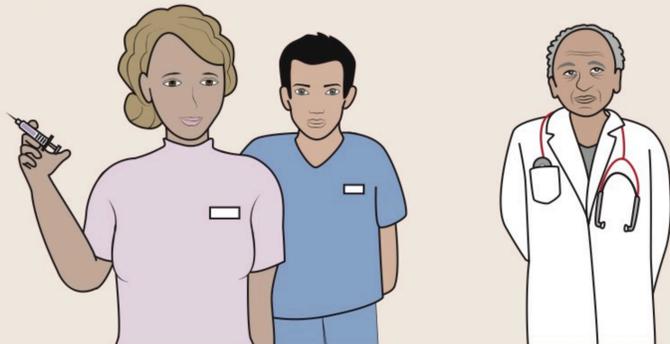
Les parents nous donnent une autorisation parentale

complétée et signée conjointement à transmettre au centre de vaccination.



Nous informons les parents et leur enfant de la date de la séance de vaccination.

L'équipe de vaccination se déplace dans l'établissement.



Nous rappelons l'importance d'apporter le carnet de santé le jour de la vaccination.

Ses parents doivent lui donner.



L'équipe de vaccination revient dans l'établissement 6 mois plus tard

pour la 2^{ème} dose.



Ce document a été réalisé à l'aide de SantéBD.

